



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. limitée  
18 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2011**

31 janvier-3 février 2011, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire  
annoté, liste des documents et plan de travail**

**Note du secrétariat du Conseil d'administration**

**Table des matières**

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1 Questions d'organisation .....	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
2 Les femmes au PNUD .....	2
3 Programmes de pays et questions connexes .....	3
4 Évaluation .....	3
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
5 Rapport au Conseil économique et social .....	5
6 Recommandations du Comité des commissaires aux comptes .....	6
7 Questions financières, budgétaires et administratives .....	7
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
8 Programmes de pays et questions connexes .....	8
9 Examen à mi-parcours du plan stratégique .....	8
10 Questions diverses .....	8
<i>Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (4 et 7 février 2011)</i>	
Plan de travail provisoire .....	10



## **Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents**

### **Point 1 Questions d'organisation**

Conformément à la décision 2006/14 du Conseil d'administration et à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, le Conseil élira un nouveau bureau, composé d'un président et de quatre vice-présidents. L'élection se tiendra le 12 janvier 2011. Selon le système de roulement établi entre les divers groupes régionaux, le Président du Conseil d'administration pour 2011 sera élu parmi les membres du Conseil qui appartiennent au Groupe des États d'Europe orientale.

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour et approuvera le plan de travail de la session, tel que présenté par le Secrétaire. Il approuvera également le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2010. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour observations; le rapport définitif contient les observations reçues dans les délais impartis.

Conformément à la décision 96/25, un plan de travail pour 2011 a été établi par le secrétariat, en consultation avec le Bureau du Conseil; il est présenté au Conseil pour adoption.

#### *Documentation*

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (DP/2011/L.1)

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2010 (DP/2011/1)

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2010 (DP/2011/2)

Plan de travail pour 2011 (DP/2011/CRP.1)

## **Débat consacré au PNUD**

### **Point 2 Les femmes au PNUD**

Comme le Conseil d'administration l'avait demandé dans sa décision 2009/6, un rapport d'étape sur l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes au PNUD sera présenté oralement au titre de ce point. Conformément à ce qui a été demandé par la stratégie et comme il est indiqué dans le rapport présenté oralement au Conseil en 2009, le PNUD rendra compte des constatations de l'examen à mi-parcours de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, et plus particulièrement des progrès accomplis depuis 2008 ainsi que des difficultés et recommandations dans chacun des domaines thématiques dont s'occupe le PNUD, à savoir la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement, et l'environnement et le développement durable. Le rapport mettra aussi en avant les avancées en termes de résultats institutionnels.

### **Point 3**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Conformément à la décision 2010/25, le Conseil d'administration sera saisi, pour examen, d'un projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie.

Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration dans ses décisions 2001/11 et 2006/36, les programmes régionaux et de pays ci-après seront approuvés selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus, sauf si cinq membres au moins du Conseil ont informé le secrétariat par écrit, avant la séance, de leur souhait de porter tel ou tel programme à l'attention du Conseil :

Afrique : Burkina Faso, Zambie;

États arabes : Somalie;

Asie et Pacifique : République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Maldives;

Amérique latine et Caraïbes : Chili, Uruguay.

#### *Documentation*

Projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie (DP-FPA/DCCP/TZA/1)

### **Point 4**

#### **Évaluation**

La politique d'évaluation révisée du PNUD établit une base institutionnelle commune pour la fonction d'évaluation du PNUD. La première politique d'évaluation du PNUD, approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2006/20, a été évaluée de manière indépendante en 2010. Dans sa décision 2010/16 sur l'examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration du PNUD, le Conseil d'administration a demandé au PNUD de présenter, pour approbation à sa première session ordinaire de 2011, une politique d'évaluation révisée qui tienne compte des éléments contenus dans la réponse de l'administration. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver la politique d'évaluation révisée du PNUD.

L'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et au relèvement fait partie du programme de travail 2009-2010 du Bureau de l'évaluation, approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2009/11. Elle a porté sur la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales dans le cadre de la gestion des risques liés aux catastrophes et du relèvement depuis 2000 et a analysé ses politiques, stratégies et programmes aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que sa coopération pour la prévention des catastrophes et le relèvement avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales et des donateurs. L'évaluation présente des constatations, des conclusions et des recommandations en vue de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, et d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement. Elle sera accompagnée d'une réponse de

l'administration du PNUD. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation et de la réponse de l'administration.

L'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales fait partie du programme de travail 2008-2009 du Bureau de l'évaluation, approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2008/31. Elle vise en particulier à évaluer le rôle et la participation du PNUD en ce qui concerne l'amélioration des capacités nationales à formuler et gérer des stratégies nationales de développement et est de ce fait centrée sur la manière dont les pays conçoivent le renforcement de leurs capacités nationales. Dans ce contexte, on a cherché à comprendre de quelle manière le PNUD participe à ces résultats. Se fondant sur ce qui a ou non fonctionné, l'évaluation se conclut par un ensemble de recommandations utiles à la définition de politiques et s'inscrivant dans une perspective d'avenir. Elle sera accompagnée d'une réponse de l'administration du PNUD. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation et de la réponse de l'administration.

L'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement en vue de réduire la pauvreté (corrélation entre pauvreté et environnement) mesure les progrès réalisés par le PNUD dans l'intégration de programmes de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement depuis 2004. L'évaluation repose sur le principe selon lequel l'éradication de la pauvreté est un préalable indispensable au développement durable. Les stratégies et les partenariats du PNUD aux niveaux mondial et national sont évalués et des mesures sont recommandées en vue d'intégrer davantage ces programmes. L'évaluation sera accompagnée d'une réponse de l'administration. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des constatations, conclusions et recommandation de l'évaluation et de la réponse de l'administration.

L'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale fait partie du programme de travail 2008-2009 du Bureau de l'évaluation approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2008/31. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer le développement humain, le PNUD a apporté son soutien aux processus de gouvernance locale pendant une grande partie de ces 30 dernières années. L'évaluation de la contribution du PNUD à la gouvernance locale examine la pertinence, l'efficacité, l'efficacités et la durabilité de son appui à la gouvernance locale depuis 2000. Elle porte principalement sur deux aspects de la gouvernance locale : d'une part la promotion de la représentation démocratique et l'établissement d'« entitlements », et d'autre part l'amélioration de la fourniture des biens et services. L'évaluation a pour objet de préciser le rôle stratégique du PNUD par rapport à d'autres partenaires de développement dans la fourniture d'un appui à la gouvernance locale des pays de programme. Elle présente aussi des recommandations sur les possibilités qui s'offrent au PNUD d'aider les pays de programme à améliorer la gouvernance locale. L'évaluation sera accompagnée d'une réponse de l'administration du PNUD. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation ainsi que de la réponse de l'administration.

L'évaluation de la contribution du PNUD, au niveau régional, au développement et aux résultats visés par l'organisation montre dans quelle mesure

sa présence et ses programmes régionaux ont contribué à la réalisation des objectifs stratégiques énoncés dans le plan stratégique 2008-2013. Elle englobe les programmes régionaux du PNUD et les arrangements institutionnels pertinents, notamment le travail des centres régionaux de services, et a porté en particulier sur l'action menée par le PNUD pour contribuer directement au développement et aux résultats visés par l'organisation. L'évaluation faisait partie du programme de travail 2009-2010 du Bureau de l'évaluation du PNUD approuvé par le Conseil d'administration du PNUD. Elle décrit le contexte historique, en se concentrant plus particulièrement sur la période allant de 2000 à mi-2010. L'évaluation sera accompagnée d'une réponse de l'administration du PNUD. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation et de la réponse de l'administration.

#### *Documentation*

Politique d'évaluation du PNUD (DP/2011/3)

Evaluation of UNDP contribution to disaster prevention and recovery (DP/2011/4)

Réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention et au redressement dans les pays touchés par des catastrophes naturelles (DP/2011/5)

Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales (DP/2011/6)

Réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales (DP/2011/7)

Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement aux fins de la réduction de la pauvreté : la corrélation entre la pauvreté et l'environnement (DP/2011/8)

Réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement aux fins de la réduction de la pauvreté : la corrélation entre la pauvreté et l'environnement (DP/2011/9)

Evaluation of UNDP contribution to strengthening local governance (DP/2011/10)

Management response to the evaluation of UNDP contribution to strengthening local governance (DP/2011/11)

Evaluation of UNDP contribution at the regional level to development and corporate results (DP/2011/12)

Management response to the evaluation of UNDP contribution at the regional level to development and corporate results (DP/2011/13)

## **Débat consacré au PNUD et au FNUAP**

### **Point 5**

#### **Rapport au Conseil économique et social**

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport commun de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social,

établi en application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport et le transmettre, avec ses observations, au Conseil économique et social.

#### *Documentation*

Rapport commun de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2011/5)

### **Point 6 Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

En application de la décision 97/2, les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009 sont présentés au Conseil d'administration à la session en cours.

Les rapports fournissent des renseignements complémentaires sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 (pour le PNUD, voir A/65/5/Add.1; pour le FNUAP, voir A/65/5/Add.7; et pour l'UNOPS, voir A/65/5/Add.10).

Le rapport du PNUD fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des 89 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Il examine également les avancées réalisées depuis la présentation des dernières informations disponibles à la première session ordinaire de 2010 et expose les plans de la direction pour l'application des 10 grandes priorités de gestion révisées en matière d'audit pour l'exercice biennal 2010-2011.

Le rapport du FNUAP fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Il indique le niveau de priorité accordé à chacune des recommandations de l'audit. Les détails des recommandations de l'audit concernant le FNUAP et les progrès accomplis dans leur mise en œuvre sont fournis dans une annexe à part, qui peut être consultée sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP.

Le rapport de l'UNOPS fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé une opinion sans réserve pour l'exercice biennal de l'UNOPS clos le 31 décembre 2009, ce qui représente une étape importante. Le document fait le point sur l'avancement actuel des recommandations de l'audit et du plan de gestion de l'UNOPS, y compris les mesures qu'il reste encore à mettre pleinement en application.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009.

*Documentation*

PNUD : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 (DP/2011/14)

FNUAP : suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 : application des recommandations du Comité (DP/FPA/2011/1)

UNOPS : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 (DP/2011/15)

**Point 7****Questions financières, budgétaires et administratives**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports respectifs du PNUD et du FNUAP sur la gestion des ressources humaines.

Le rapport du PNUD, intitulé *Managing Talent, Developing Staff, Increasing Efficiencies*, donne des indications sur la manière dont les ressources humaines sont gérées au PNUD et accorde une attention particulière aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie relative aux ressources humaines. Il s'attache notamment à décrire certaines des initiatives définies dans le volet du plan d'action du PNUD portant sur la gestion de la performance et le renforcement des capacités du personnel – qui devront être adoptées pour faire du PNUD une organisation fondée sur le savoir. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du rapport et exprimer son soutien aux futures initiatives du PNUD.

Le rapport du FNUAP porte sur la gestion des ressources humaines au FNUAP, dans le cadre de la stratégie relative aux ressources humaines (DP/FPA/2002/11). Le rapport définit également les principales priorités dans le domaine de la gestion des ressources humaines au FNUAP et recense les difficultés rencontrées dans ce domaine. La stratégie relative aux ressources humaines du Fonds apporte un cadre pour la mise en place d'un système de gestion de ressources humaines fondée sur les compétences, qui englobe le recrutement, la gestion de la performance, le développement des carrières et la planification des ressources humaines. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Également au titre de ce point, en application de la décision 2010/32, le Conseil d'administration sera saisi d'un modèle informel de budget pour l'exercice 2012-2013, conformément aux décisions 2009/22 et 2009/26.

*Documentation*

Rapport sur la gestion des ressources humaines au PNUD (DP/2011/16)

Rapport sur la gestion des ressources humaines au FNUAP (DP/FPA/2011/2)

## **Débat consacré au FNUAP**

### **Point 8**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa décision 2006/36, les six programmes de pays ci-après, qui ont fait l'objet d'un échange de vues lors de la seconde session ordinaire de 2010, seront approuvés selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus, sauf si cinq membres au moins du Conseil ont informé le secrétariat par écrit, avant la séance, de leur souhait de porter tel ou tel programme à l'attention du Conseil :

Afrique : Burkina Faso et Zambie;

États arabes : Somalie;

Asie et Pacifique : Indonésie et Maldives;

Amérique latine et Caraïbes : Uruguay.

En application de la décision 2010/25, le Conseil d'administration sera saisi, pour examen, du projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie.

#### *Documentation*

Projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie (DP-FPA/DCCP/TZA/1)

### **Point 9**

#### **Examen à mi-parcours du plan stratégique**

En application de la décision 2010/33, le FNUAP présentera oralement l'examen à mi-parcours du plan stratégique, y compris les progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie d'intervention humanitaire de seconde génération du FNUAP. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de la présentation orale.

### **Point 10**

#### **Questions diverses**

Le présent document décrit les deux amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial dont l'adoption est proposée et explique leur fondement et les principales incidences pour le PNUD. Les deux amendements portent sur : a) la révision du processus de nomination de l'Administrateur/du Président et de l'allongement du mandat de l'Administrateur/du Président qui est porté à quatre ans; et b) la confirmation que le GEF peut agir en tant que mécanisme financier de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Les deux amendements ont été approuvés par consensus à la quatrième assemblée du Fonds en mai 2010. Conformément au paragraphe 34 de l'Instrument, les amendements ne pourront entrer en vigueur



qu'après leur adoption par les agents de réalisation du Fonds (PNUD, PNUE et Banque mondiale) et son administrateur (Banque mondiale). Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter les amendements proposés.

*Documentation*

Global Environment Facility: amendments to the GEF Instrument – Note by the Administrator (DP/2011/17)

**Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/  
FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (4 et 7 février 2011)**

Thèmes :

- a) Équité : réduire les écarts pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- b) Transversalisation de la problématique hommes-femmes par l'entremise des organismes et proposition de collaboration avec ONU-Femmes;
- c) Efficacité de l'intervention d'urgence et la transition vers le relèvement et le développement à long terme : enseignements tirés de l'expérience;
- d) Unis dans l'action : bilan après Hanoï.

## Plan de travail provisoire

### Conseil d'administration du PNUD/FNUAP

Première session ordinaire de 2011  
(31 janvier-3 février 2011, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
<b>Mercredi 12 janvier</b>	À déterminer		Élection du Bureau du Conseil pour 2011
<b>Lundi 31 janvier</b>	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session</li> <li>• Adoption du rapport sur la deuxième session ordinaire de 2010</li> <li>• Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2011</li> </ul>
			<b>Débat consacré au PNUD</b>
			Déclaration de l'Administrateur
	15 heures-17 heures	2	Les femmes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes (décisions 2009/6 et 2010/4)</li> </ul>
		3	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie (décision 2010/25)</li> <li>• Approbation des descriptifs des programmes de pays</li> </ul>
	17 h 30-18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
<b>Mardi 1<sup>er</sup> février</b>	10 heures-13 heures		<b>Débat consacré au FNUAP</b>
			Déclaration de l'Administratrice
	15 heures-17 heures	9	Examen à mi-parcours du plan stratégique
		8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport oral sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP, y compris la stratégie d'intervention d'urgence du FNUAP</li> </ul>
			Programmes de pays et questions connexes
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie (décision 2010/25)</li> </ul>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	17 heures-18 heures		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des descriptifs des programmes de pays</li> </ul>
<b>Mercredi 2 février</b>	10 heures-13 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i> <b>Débat consacré au PNUD (suite)</b> Évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'évaluation révisée du PNUD (décision 2010/16)</li> <li>• Évaluation de la contribution du PNUD à la prévention et au relèvement dans les pays touchés par des catastrophes naturelles et réponse de l'administration</li> <li>• Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales pour les stratégies de développement national et réponse de l'administration</li> <li>• Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement en vue de réduire la pauvreté : la corrélation entre pauvreté et environnement et réponse de l'administration</li> <li>• Évaluation de la contribution du PNUD à la décentralisation et à la gouvernance locale et réponse de l'administration</li> <li>• Évaluation du processus de régionalisation du PNUD et réponse de l'administration</li> </ul>
	15 heures-17 heures	4	Évaluation ( <i>suite</i> )
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
<b>Jeudi 3 février</b>	10 heures-13 heures		<b>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</b> 6 Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009</li> </ul>
		7	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du PNUD et du FNUAP sur la gestion des ressources humaines</li> <li>• Modèle de budget 2012-2013, conformément à la décision 2010/32</li> </ul>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
		5	Rapport au Conseil économique et social <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social</li> </ul>
	15 heures-18 heures	10	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds pour l'environnement mondial : note de l'Administrateur sur l'amendement proposé à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial</li> <li>• Adoption des décisions en attente</li> </ul>
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle 2011</li> </ul>
<b>Vendredi 4 février</b> <b>Lundi 7 février</b>			Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM